



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Le Conseil fédéral
Le portail du Gouvernement suisse

Garantie des constitutions révisées de sept cantons

Berne, 06.11.2024 - Le Conseil fédéral propose au Parlement de garantir les constitutions révisées des cantons de Zurich, de Berne, de Fribourg, de Bâle-Campagne, d'Appenzell Rhodes-Extérieures, d'Argovie et de Genève. Comme il le constate dans le message qu'il a adopté le 6 novembre 2024, toutes les modifications sont conformes au droit fédéral.

Les modifications constitutionnelles concernées ont pour objet :

dans le canton de Zurich :

- l'éligibilité aux tribunaux suprêmes du canton;

dans le canton de Berne :

- la procédure législative urgente;

dans le canton de Fribourg :

- les soins urgents;

dans le canton de Bâle-Campagne :

- la taxe sur le stockage des déchets;

dans le canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures :

- la modification du nombre et du territoire des communes;

dans le canton d'Argovie :

- la protection du climat;

dans le canton de Genève :

- l'hymne officiel du canton;
- la diminution du nombre requis de signatures pour les initiatives populaires et les référendums;
- la suspension des délais référendaires.

Adresse pour l'envoi de questions

Ingrid Ryser, cheffe de l'information, T +41 58 462 48 48, ingrid.ryser@bj.admin.ch

Liens

[Message \(FF 2024 2852\)](#)

[Projet \(FF 2024 2853\)](#)

Auteur

Conseil fédéral

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil.html>

Département fédéral de justice et police

<http://www.ejpd.admin.ch>

Office fédéral de la justice

<http://www.bj.admin.ch>

<https://www.admin.ch/content/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-103023.html>